



DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY POUR LE CONCOURS SUR TITRES D'ORTHOPHONISTE de Classe Normale

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en date du 21 mars 2024, portant ouverture d'un concours sur titres d'Orthophoniste de classe normale,

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

- **Madame Nathalie MEYER-ROSSI**, Responsable du développement social au Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury ;
- **Madame Nathalie BAREL**, Cadre supérieure de santé paramédicale au Centre Hospitalier de Chartres ;
- **Madame Nathalie COURTOIS**, Orthophoniste de classe supérieure au Centre Hospitalier Universitaire de Tours

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 15 juillet 2024



Pour Le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation, la Responsable du Pôle Social

Nathalie MEYER-ROSSI